

RAPPORT À L'INTENTION DES MEMBRES

Je souhaite profiter de cette occasion pour saluer le travail essentiel que les membres du CAEAS-ECAB accomplissent au sein de nos conseils scolaires et chez nos employeurs partenaires. Ils continuent à fournir les services de base grâce auxquels nos espaces d'apprentissage sont les meilleurs possible, ainsi qu'à assurer le leadership nécessaire au niveau des conseils scolaires, ce qui est essentiel au bon fonctionnement de toutes nos écoles et autres installations se trouvant au cœur de notre mandat.

Votre régime d'avantages sociaux du CAEAS-ECAB établi pour la FENSÉO continue d'être bien utilisé par les membres. Selon nos estimations les plus récentes, nous comptons plus de 8 600 membres dans nos rangs, sans compter les personnes à charge. Ce régime d'avantages sociaux vise à favoriser le maintien de la bonne santé des membres à long terme et à les aider à répondre à leurs besoins cruciaux en matière de soins de santé. Tout cela contribue à la qualité de vie à la maison et au travail et les membres sont encouragés à se familiariser avec les détails de leur régime. Ces détails peuvent être consultés sur le site Web de la FENSÉO en utilisant ce lien de la [Fiducie](#). Suivez les liens qui s'y trouvent et qui mènent au régime du CAEAS-ECAB.

Nous sommes heureux de vous informer du renouvellement de la nomination de Cliff Inskip pour un second mandat de trois ans au poste de président de la FENSÉO. Le président est nommé conjointement par le CAEAS-ECAB et les associations de directions d'écoles et de directions adjointes. Cliff a gardé le cap avec brio au cours des trois dernières années et il a facilité la collaboration et la communication avec le CAEAS-ECAB. Le régime d'avantages sociaux a connu des améliorations progressives d'une année à l'autre au profit des membres.

Le CAEAS-ECAB continue de surveiller la santé financière et le rendement du régime et nous sommes heureux d'annoncer que ce régime est en excellente position pour continuer à fournir d'excellents avantages sociaux dans le présent et le futur. Selon les prévisions actuarielles, ce rendement élevé sera maintenu durant la période prévisionnelle de cinq à six ans. Ceci est conforme aux valeurs fondamentales du CAEAS-ECAB, à savoir que notre but est de concevoir et de maintenir (par l'intermédiaire de la FENSÉO) un régime d'avantages sociaux

destiné aux membres qui sera rigoureux et concurrentiel tout en garantissant de la durabilité à long terme.

Afin d'offrir un régime de haute qualité qui réponde aux besoins changeants de nos membres, les garanties sont réexaminées et mises à jour périodiquement en fonction des besoins projetés et des données prévisionnelles. Les réponses des membres aux sondages de la FENSÉO sont utiles à ce processus. De plus, des analyses prédictives sont utilisées pour anticiper les besoins futurs des membres en matière d'avantages sociaux en s'appuyant sur l'ensemble des données actuelles des utilisateurs. Lors d'une rencontre avec la FENSÉO en mars, des données ont révélé une augmentation du nombre de demandes de règlement et des coûts s'y rapportant. Ces augmentations sont imputables en grande partie à la hausse du prix de certains types de médicaments et à l'évolution démographique de nos membres. Le régime est en bonne posture en ce qui concerne les réserves et il a la capacité d'absorber cette hausse de prix.

Les dernières modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} septembre 2023, comme suit :

Modifications au régime
2 100 \$ (au lieu de 1 500 \$) par an pour les services de santé mentale : <ul style="list-style-type: none">• Psychologue• Travailleur social• Psychothérapeute• Thérapeute familial agréé
Services de restauration majeurs (couronnes, greffes apposées, prothèses dentaires, ponts, etc.) jusqu'à concurrence de 65 % des frais, maximum de 2 500 \$ par année d'indemnisation
Couverture des médicaments contre l'obésité en vertu du processus d'autorisation préalable du programme FACET; pour plus de détails, veuillez utiliser le lien suivant vers le site Web de la FENSÉO : mise à jour du régime

Surveillez les courriels de la FENSÉO pour obtenir de plus amples renseignements sur la conception et les garanties de votre régime.

Le conseil d'administration du CAEAS-ECAB continue d'accroître la marge de manœuvre que le compte de gestion de soins de santé (CGSS) procure aux

membres. De nombreux membres n'ont pas encore accès à cet excellent avantage social. Il s'agit d'un outil permettant de bénéficier d'avantages sociaux supplémentaires dans un domaine qui est important pour chaque membre participant au régime en fonction de ses besoins. Par exemple, si vous n'avez plus droit à des lunettes, vous pouvez utiliser le CGSS pour bénéficier d'une plus grande couverture à cet égard. Si vous préférez recevoir des services paramédicaux supplémentaires, le CGSS peut vous aider à les couvrir. À tout le moins, nous encourageons nos membres à utiliser le CGSS pour se faire rembourser le montant de la quote-part si ce compte n'a pas été utilisé pour d'autre chose. Les relevés des montants versés à ce titre peuvent être consultés sur le site Web de Cowan.

Le montant inscrit au CGSS peut également être reporté pendant un an s'il n'a pas été utilisé. Si vous n'avez pas utilisé le montant de 850 \$ inscrit à votre CGSS en 2022-23, il peut être reporté et dépensé en 2023-24 avec votre nouvelle allocation de 850 \$ pour cette année-là. Le montant de 2022-23 sera perdu s'il n'est pas utilisé avant le 31 août 2024. Pour de plus amples renseignements, veuillez suivre le lien de la FENSÉO se rapportant au [compte de gestion de soins de santé](https://onetlinux-wp.azurewebsites.net) (onetlinux-wp.azurewebsites.net).

On rappelle également aux membres qu'ils doivent présenter toutes les demandes de règlement au titre du CGSS dans les 90 jours suivant l'expiration des crédits. Toute demande de règlement soumise après cette date ne sera pas acceptée en vertu des modalités du régime.

Il est important que les membres sachent qu'à l'occasion, certains fournisseurs peuvent être retirés de la liste par l'assureur (Canada Vie). Il y a un certain nombre de raisons pour lesquelles cela peut se produire et bien que ça n'arrive pas très souvent, cela reste une possibilité. En pareil cas, les membres ne sont pas couverts pour un sinistre pour lequel ils auraient autrement reçu un remboursement. Avant d'engager des dépenses auprès d'un nouveau fournisseur, ou si vous n'êtes pas certain du statut d'un fournisseur auprès de Canada Vie, il est sage d'obtenir une autorisation préalable. Il s'agit aussi d'une mesure de prudence lorsqu'un membre présente une demande de règlement d'un montant élevé et qu'il veut être sûr de ce qui est couvert. Par exemple, bien que la brochure de votre régime indique que vous êtes couvert pour une procédure donnée, il peut arriver qu'un certain praticien ne soit pas admissible à fournir cette procédure en vertu du régime pour une raison donnée. Cela est le cas pour

n'importe quel régime d'assurance et n'est pas propre à la FENSÉO. C'est une bonne idée d'éviter de s'exposer à de la frustration et de vérifier d'avance tout détail dont vous n'êtes pas sûr!

Au nom du conseil d'administration du CAEAS-ECAB, je souhaite que les derniers mois de l'année scolaire soient couronnés de succès et j'espère que tout le monde passera un été agréable et en toute sécurité. Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'aide, veuillez m'envoyer un courriel à info@caeas-ecab.ca.

Paul Antaya
Directrice générale